

PAR COURRIEL

Le 10 février 2023

DEMANDEUR

N/Réf. : 202301-30

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 25 janvier 2023.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Pour certains documents, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels en vertu du paragraphe 2 de l'article 9 et au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents concernant votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous référerons à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Madame Chantale Parent
Accès aux documents
Adjointe à la direction
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Tél. : 418 644-7926, poste 138
chantale.parent@fondationdelafaune.qc.ca

... verso

Enfin, nous détenons un document concernant votre demande qui fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès. Vous pourrez vous le procurer à l'adresse Web suivante :

Faune ichthyologique des eaux intérieures des Îles de la Madeleine, Pierre Mousseau, Le Naturaliste canadien, vol. 106, p. 471-479

- Le Naturaliste canadien - Société Provancher

La recherche de documents concernant la réponse à cette demande a été faite en prenant en considération les différents secteurs d'activité faisant partie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, tel qu'il était organisé avant les décrets gouvernementaux du 20 octobre 2022.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. 3

Le point 1 : Le nombre d'employés du ministère par bureau du MFFP dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Données SAGIR en date du 31 décembre 2022) :

Nom de l'emplacement	Nombre d'employé
0052 11 Cap-aux-Meules 125 chemin du Parc CP 105	2
0052 11 Caplan 195 boulevard Perron Est	50
0052 11 Chandler 230 boulevard René-Lévesque Est	3
0052 11 Gaspé 21 rue des Lilas	31
0052 11 New Richmond 308 chemin St-Edgar CP 488	7
0052 11 Sainte-Anne-des-Monts 204-A boulevard Ste-Anne Ouest	4
0052 11 Ste-Anne-des-Monts 124 1re Avenue Ouest	13
Total général	110

Le point 2 : Le nombre d'agents de la faune par secteur dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Données SAGIR en date du 31 décembre 2022) :

Organisation	Nombre d'employé
0052 1417605 Serv PF Sainte-Anne-des-Monts	4
0052 1417607 Serv PF Gaspé - Grande-Vallée - Îles-de-la-Madeleine	5
0052 1417611 Serv PF New-Richmond - Chandler	8
Total général	17

Le point 3 : L'évolution du nombre d'employés du ministère dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au cours des 10 dernières années (Données SAGIR en date du 31 décembre de chaque année) :

Année	Nombre d'employé
2014	122
2015	118
2016	118
2017	117
2018	125
2019	119
2020	124
2021	119
2022	110

Note au dossier Art 53 et 54

Bilan- Coyote : Îles-de-la-Madeleine

- **23 novembre 2000** : 2 coyotes observés par les agents de la protection (FAPAQ), à Pointe-aux-Loups, Grosse-Île.
- **10 mars 2001** : un coyote mâle tué à Grosse-Île (pas de spécimen) .
- **26 mars 2001** : un coyote (femelle juvénile) tué à Havre Aubert (spécimen, peau, crâne gardés au bureau régional; article de journal le Radar avril 2001) identification effectuée par Cyrille Barette – FAPAQ.
- **printemps 2001** : plusieurs observations de coyotes rapportées (Dune du Sud, Havre-aux-Maisons, Dune de l'Ouest), Art 53 et 54 : contrat de service et permis scientifique (13-30 avril) pour effectuer le prélèvement. Un coyote (mâle) tué par Art 53 et 54 près de l'incinérateur régional – Havre-aux-Maisons (crâne).
- **10 mai 2001** : demande de modification réglementaires afin de permettre le piégeage pendant la saison (15-31 décembre), effective à partir de 2001.

(La chasse sportive est toujours permise du 18 oct –31 mars; aucun cas de prélèvement déclaré).

- **2002** : plusieurs observations de coyotes rapportées : Pointe de l'Est, Havre Aubert, près de l'incinérateur, etc.
- **février 2003** : coyote (femelle adulte) trouvée morte (tuée par carabine) à Pointe de l'Est par APF Michel Noël.

Communication personnelle Art 53 et 54

- **17 novembre 2002** : Art 53 et 54 ont vu un coyote dans les rues de Cap-aux-Meules près des boisés.
- **17 novembre 2002** : Art 53 et 54 déclare qu'il y a un coyote Art 53 et 54 (Havre Aubert) et les gens l'ont vu manger 1 brebis Art 53 et 54
- **17 novembre 2002** : Art 53 et 54 me dit qu'il y a 2 coyotes à la Pointe-aux-Loups et 1 à la Pointe de l'Est.

Communication personnelle Art 53 et 54

- **Février 2003** : Selon Art 53 et 54, 1 mâle + 50 lbs, # carabine □ Havre Aubert
- **24 février 2003** : 1 mâle # carabine, □ Grosse Île.

Un accouplement observé le 20 février 2003, Havre Aubert observé par Art 53 et 54 et rapporté par Art 53 et 54 lors d'une conversation téléphonique avec Art 53 et 54.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE

Caractérisation de l'historique de
l'exploitation commerciale et sportive
de l'Éperlan arc-en-ciel aux Iles-de-la-Madelaine

étude présentée à
M. Anthony Assels, biologiste

PESCA
Conseillers en biologie inc.

596, boul Perron, C.P. 11
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone (418) 759-3605
Télécopieur (418) 759-3063

Rapport final
Mars 1994

RÉSUMÉ

Par le biais d'une consultation auprès des responsables du ministère de l'Environnement et de la Faune, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère Pêches et Océans, d'une analyse des données historiques des débarquements et d'une enquête auprès des pêcheurs, cette étude a tracé le profil de la pêche commerciale et sportive de l'Éperlan arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine.

Les débarquements d'éperlans sont passés de 111,4t en 1929 à 0,3t en 1965. Pour la saison 1992-1993, aucune donnée n'a été enregistrée par les agents du MPO. Une dizaine de pêcheurs détenait un permis dans les années 1960 comparativement à 854 en 1993. Pour la saison 1992-1993, ils ont pêché avec six filets maillants 16,2 jours en moyenne par année et ont capturé ainsi environ 0,18 éperlan par jour par pêcheur. Les débarquements totaux ont été estimés à 2 434kg pour la saison 1992-1993. Même si la majorité des pêcheurs consomment leurs prises, la pêche commerciale génère des retombées économiques évaluées à 87 700\$.

La pêche sportive est très peu populaire aux Îles-de-la-Madeleine. Très peu de personnes pratiquent la pêche à la ligne ou à l'épuisette sur les frayères au printemps.

Les causes de la diminution des stocks d'éperlans sont difficiles à cerner étant donné le manque de connaissances au niveau de l'état de la population et de ses habitats de reproduction et de croissance. Les modalités de gestion actuelles et l'absence d'outils de gestion efficaces ne permettent pas aux gestionnaires de suivre l'état de cette population.

La sensibilisation des utilisateurs à l'état de la population d'éperlans a été proposée comme première intervention susceptible d'améliorer la gestion et l'exploitation de cette pêche. Des modifications aux modalités de pêche seraient également souhaitables. Ultérieurement, une promotion de la pêche sportive pourrait faire valoir les qualités de ce type de pêche. Un programme d'acquisition de connaissances a été proposé dans le but de déterminer entre autres, le niveau d'exploitation de l'éperlan, les effets de la pêche à l'anguille sur la migration des éperlans vers les sites de fraie, le potentiel des sites de fraie et la qualité des cours d'eau. Des suivis annuels permettraient de caractériser la population d'éperlans et d'établir l'abondance des reproducteurs.

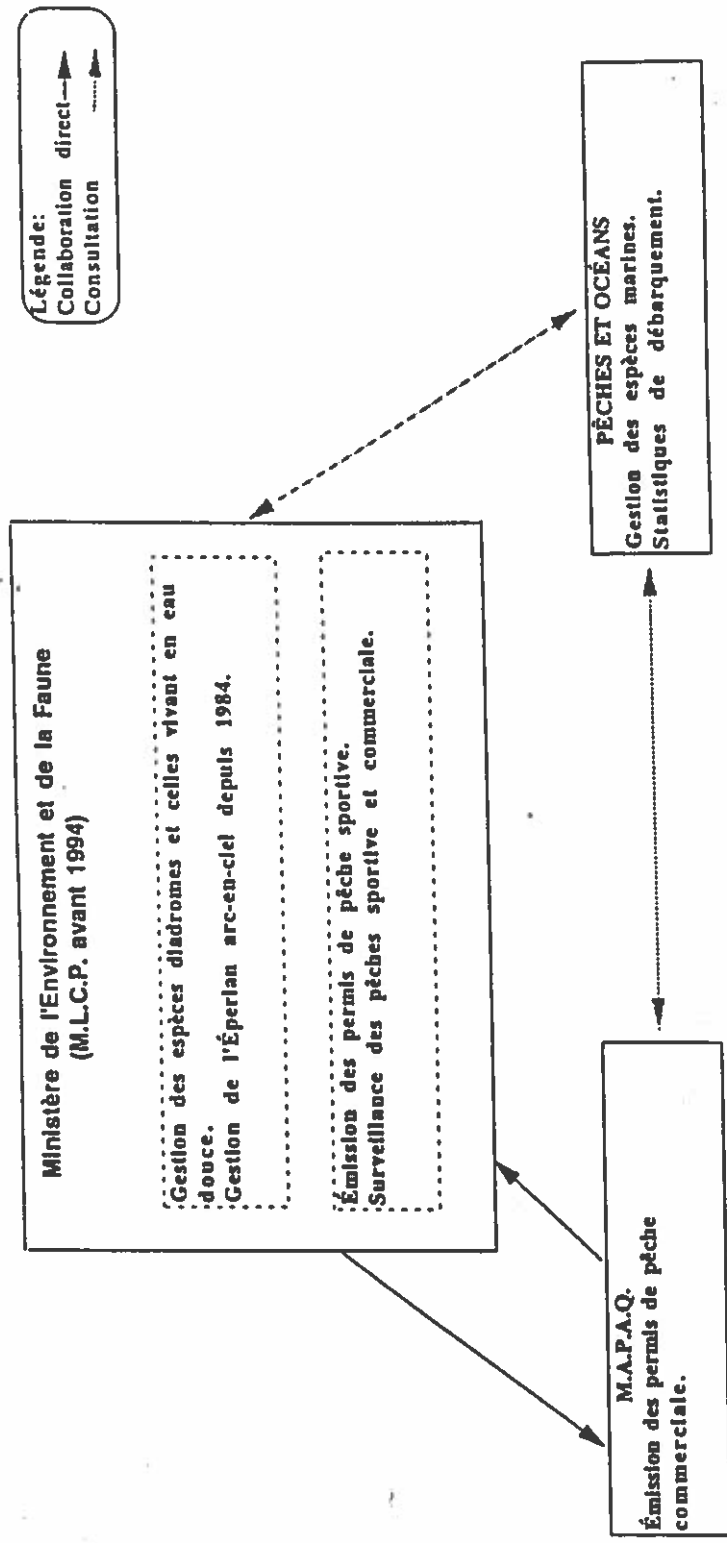


Figure 2 : Régie gouvernementale de la pêche à l'Éperlan arc-en-ciel au Québec.

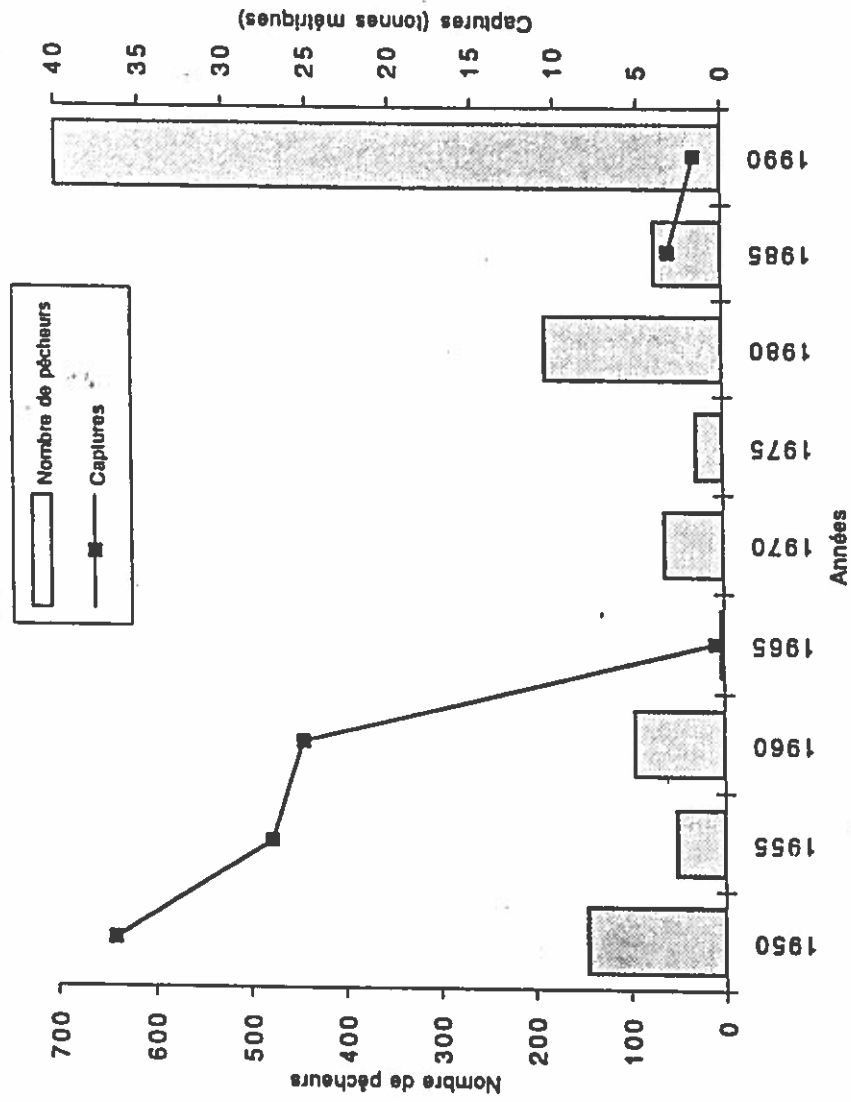


Figure 4. Nombre de pêcheurs et captures d'Éperlans arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine entre 1947 et 1992. Chaque donnée représente la moyenne du nombre de pêcheurs et des captures pour une période de cinq ans.

Tableau 2. Répartition des engins de pêche parmi les détenteurs de permis de pêche commerciale à l'Éperlan arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine pour la saison 1992-1993.

Type d'engins	Détenteurs de permis		Engins de pêche	
	nombre	%	nombre	%
Filets				
0 à 5	31	3,6	129	2,4
6	780	91,3	4680	87,2
plus de 6	41	4,8	554	10,3
Filet-trappe	2	0,2	2	0,0
TOTAL	854	100,0	5365	100,0

Des droits acquis permettent à certains pêcheurs de posséder plus de 6 filets.
(Source: Direction des pêches maritimes, MAPAQ 1993)

7. RECOMMANDATIONS

Suite à l'évaluation des possibilités d'interventions permettant d'améliorer la gestion et l'exploitation de la pêche à l'éperlan aux Îles-de-la-Madeleine, nous recommandons aux gestionnaires:

- 1- mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs afin de les impliquer dans le processus d'amélioration de la pêche.

Afin de diminuer la pression de pêche potentielle, plusieurs moyens sont suggérés:

- 2- fermer la pêche en période de fraie afin de laisser un plus grand nombre de reproducteurs sur les frayères.
- 3- diminuer le nombre de permis et d'engins potentiels de pêche soit en:
 - augmentant le prix du permis de pêche commerciale;
 - diminuant le nombre d'engins de pêche par pêcheur;
 - allouant des permis de pêche commerciale pour un maximum de six filets aux pêcheurs professionnels seulement.
- 4- augmenter la taille des mailles des filets mailnants afin de capturer des individus ayant atteint la maturité sexuelle.
- 5- arrêter la pêche commerciale pour une période de trois à cinq ans afin de permettre à la population de se rétablir.
- 6- faire la promotion de la pêche sportive comme alternative à la pêche commerciale lorsqu'une augmentation de la population serait notée.

Afin de pouvoir caractériser la population d'éperlans et ses habitats, il est proposé:

7- d'instaurer un programme d'acquisition de connaissances afin de déterminer:

- les captures annuelles d'éperlans et l'effort de pêche;
- l'effet de la pêche à l'anguille sur la migration des éperlans vers les sites de fraie;
- le potentiel de fraie des cours d'eau;
- l'état des stocks et l'abondance des reproducteurs sur les sites de fraie.



NOTE

DESTINATAIRE : Anthony Assels

DATE : Le 2 juillet 1996

OBJET : Inventaire des frayères potentielles pour l'éperlan
arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine

Art 9 (2)

Anthony,

Tu trouveras, ci-dessous, les résultats et interprétations issus de la campagne d'échantillonnage que nous avons réalisée du 27 au 30 mai dernier aux Îles-de-la-Madeleine.

L'éperlan arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine est exploité commercialement depuis longtemps et nous possédons les données de débarquement depuis 1917. À partir de ces informations, on observe que les captures ont déjà atteint plus de 100 tonnes, mais qu'elles n'étaient plus que de 2.4 tonnes en 1993 (Pesca, 1994). Les causes de cette diminution sont inconnues étant donné le manque de connaissances au niveau de l'état de la population et de ses habitats de reproduction et de croissance. Des propositions d'intervention touchant entre autres la gestion de cette pêcherie et les domaines d'acquisition de connaissances furent avancées. Une de ces propositions visait spécifiquement l'inventaire et la caractérisation des habitats potentiels de reproduction. Bourque et Richard (1993) et Richard (1995) avaient réalisé un inventaire exhaustif de tous les cours d'eau des Îles-de-la-Madeleine.

Une évaluation sommaire démontrait que malgré un nombre de tributaires élevé, peu de ceux-ci étaient utilisés ou présentaient un potentiel significatif pour la reproduction. Afin d'évaluer plus précisément ces différents cours d'eau, nous en avons échantillonné huit des plus intéressants. Pour ce faire, nous avons utilisé la grille de l'indice de qualité de l'habitat de reproduction, développée pour l'éperlan arc-en-ciel anadrome de l'estuaire du Saint-Laurent (Brassard et Verreault, 1995).

Cet indice, qui fait appel à 10 paramètres, a permis de discriminer avec succès les ruisseaux et les rivières de l'estuaire en fonction de leur utilisation par l'éperlan pour la fraye. Nous avons aussi réalisé un échantillonnage de l'eau pour connaître les concentrations de phosphore, d'azote et de matières en suspension car ces paramètres peuvent interférer avec la vie aquatique.

REÇU le

- 4 IIIII 1996

Au premier abord, il faut dire que les cours d'eau que nous avons échantillonnés sont tout à fait différents de tout ce que j'avais pu observer auparavant. Leur dimension très réduite, leur faible débit et leur gradient d'écoulement les apparentent beaucoup plus au fossé de drainage qu'à des frayères classiques d'éperlans. Mais l'observation de quelques individus de cette espèce à l'intérieur de ces cours d'eau, m'a convaincu que ces tributaires peuvent bel et bien remplir leur rôle de frayère pour cette espèce.

Passons donc en revue chacun des tributaires pour lesquels une évaluation fut réalisée.

Non Visé



Non Visé



Non Visé



Non Visé



Non Visé

Non Visé

Les prétentions des pêcheurs qui croient que ces éperlans proviennent de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick ne semblent pas justifiées. Les travaux de Taylor et Bentzen (1993) ont mis en évidence que les populations d'éperlans des maritimes sont confinées et que très peu d'échanges sont observés. Même si ces auteurs ne possédaient pas d'échantillon provenant des Îles-de-la-Madeleine, les deux localités les plus près, Margaree River en Nouvelle-Écosse et East River à l'Île-du-Prince-Édouard ont des populations distinctes malgré des distances moins grandes que celles qui les séparent des Îles-de-la-Madeleine.

On peut donc penser que la population des Îles-de-la-Madeleine diffère des autres populations des maritimes et qu'à ce titre, elle doit absolument retrouver toutes les composantes de son cycle vital, incluant les sites de fraie, aux Îles-de-la-Madeleine.

Une étape importante devra aussi être réalisée à court terme, soit la caractérisation du stock reproducteur en période de reproduction. Ces travaux permettront d'évaluer plus justement l'importance de ce segment de population et de documenter l'utilisation des trois frayères potentielles. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du plan de pêche.

Somme toute, il existe effectivement des sites de fraie aux Îles-de-la-Madeleine et leur qualité semble très acceptable pour accomplir leur reproduction. Il faudra cependant s'assurer que l'accès à ces sites n'est pas compromis et que des travaux de corrections seront entrepris à ces endroits avant la prochaine saison de reproduction.

Si des précisions supplémentaires te sont nécessaires, je demeure disponible. Espérant que le tout te donnera satisfaction, reçois, mes salutations distinguées.

Original signé

Guy Verreault, biologiste

GV/fb

Original paraphé

c.c. M. Alain Lachapelle

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune

STATISTIQUES DES CAPTURES D'ÉPERLANS ARC-EN-CIEL
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE
"saison 1995-96"

Compilation et analyse des résultats

présenté à
M. Anthony Assels, biologiste

par


T e r r a m a r
e n v i r o n n e m e n t

Juillet 1996

Équipe de travail

Compilation, analyse des résultats et rédaction du rapport

Art 53 et 54 biologiste

Art 53 et 54 biologiste

Art 53 et 54 tech. aménagement de la faune

Référence à citer:

TERRAMAR ENVIRONNEMENT, 1996. Statistiques des captures d'éperlans arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine "saison 1995-96", compilation et analyse des résultats. Rapport présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 19 p.

RÉSUMÉ

Plus de 300 pêcheurs d'éperlans des îles-de-la-Madeleine ont participé à la compilation statistique des captures de l'espèce pour la saison de pêche 1995-96.

Durant la saison de pêche, du 17 octobre au 31 janvier, 13,7 tonnes métriques d'éperlans ont été capturées autour de l'archipel.

Le nombre moyen de jour de pêche par pêcheur fut de 20,4 jours tandis que l'effort de pêche moyen a été estimé à 38,3 filets par jour.

Le succès de pêche moyen, qui a été relativement stable tout au long de la saison, fut de 2,35 douzaines d'éperlans par filet par jour.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Résumé	iii
Table des matières	iv
Liste des figures et tableaux	v
Liste des annexes	vi
1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE	2
2.1 Aire d'étude	2
2.2 Période de pêche	3
2.3 Saisie de données	3
2.4 Traitement et validation des données	4
2.4.1 Retour des carnets	4
2.4.2 Carnets et données rejetés	4
2.4.3 Validation de la population statistique et des données	4
2.5 Calcul de l'effort de pêche	4
2.6 Calcul de la biomasse capturée	5
2.7 Capture par unité d'effort ou succès de pêche	5
3. ANALYSE DES RÉSULTATS	6
3.1 Répartition des pêcheurs actifs sur le territoire	6
3.2 Profil des pêcheurs d'éperlans actifs	6
3.3 Effort de pêche	7
3.3.1 Effort de pêche par secteur	7
3.3.2 Effort de pêche moyen pour l'ensemble du territoire	8
3.4 Captures	10
3.4.1 Biomasse capturée	10
3.5 Capture par unité d'effort (succès de pêche)	11
3.5.1 Capture par unité d'effort par secteur	12
3.5.2 Succès de pêche moyen sur le territoire en 1995-96	12
4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	14
REMERCIEMENTS	15
BIBLIOGRAPHIE	16
ANNEXES	17

LISTE DES FIGURES

	<u>Page</u>
Figure 1. Les Îles-de-la-Madeleine: localisation générale des secteurs	2
Figure 2. Distribution des pêcheurs en fonction du nombre de jours de pêche effectués durant la saison 1995-96	6
Figure 3. Évolution de l'effort de pêche moyen journalier par secteur	7
Figure 4. Évolution de l'effort de pêche moyen journalier pour la saison 1995-96.	9
Figure 5. Évolution de la capture par unité d'effort moyen par secteur	12
Figure 6. Évolution du succès de pêche (C.P.U.E.) moyen pour la saison 1995-96	13

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
Tableau 1. Utilisation relative des secteurs de pêche pour la saison 1995-96.....	6
Tableau 2. Répartition des captures par secteur pour la saison 1995-96	10

LISTE DES ANNEXES

	<u>Page</u>
Annexe I: Principaux sites de pêche utilisés	18
Annexe II: Commentaires des pêcheurs	19
Annexe III: Exemple du carnet du pêcheur	

1. INTRODUCTION

La diminution des prises de l'éperlan arc-en-ciel, au cours des dernières décennies aux Îles-de-la-Madeleine, a incité en 1993 le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) à commander une étude afin de cerner la problématique entourant cette espèce. L'étude "Caractérisation de l'historique de l'exploitation commerciale et sportive de l'éperlan arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine", réalisé par Pesca (1994), dressa alors un bilan de la situation et recommanda aux gestionnaires de la ressource diverses possibilités d'interventions qui permettraient d'améliorer l'état des stocks.

Parmi ces possibilités, on note l'arrêt complet de la pêche commerciale. C'est suite à diverses consultations que le MEF décida donc d'imposer en 1995 un moratoire de trois ans sur l'exploitation de l'éperlan. Diverses pressions du milieu, par entre autres la création du Regroupement des pêcheurs d'éperlans des Îles-de-la-Madeleine et la formation d'un comité regroupant ces derniers, l'Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine et l'Association des Chasseurs et Pêcheurs Sportifs des Îles, ont incité le MEF à réviser sa position et à permettre une exploitation contrôlée pour la saison 1995-96. Cette exploitation devra tenir compte de nouvelles normes en ce qui a trait à l'effort de pêche maximum permis.

C'est ainsi que fut réduit de 6 à 2 le nombre d'engins de pêche (filets maillants) par pêcheur, que fut réduite la saison de pêche, et que le MEF décida d'effectuer un suivi des captures. Pour réaliser ce suivi, chaque pêcheur s'est vu remettre un carnet de pêche afin d'y noter ses prises journalières.

Ce rapport, qui tient compte uniquement des données fournies par les pêcheurs, est donc la compilation et l'analyse statistiques des résultats de la capture de l'éperlan arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine pour la saison 1995-96.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Aire d'étude

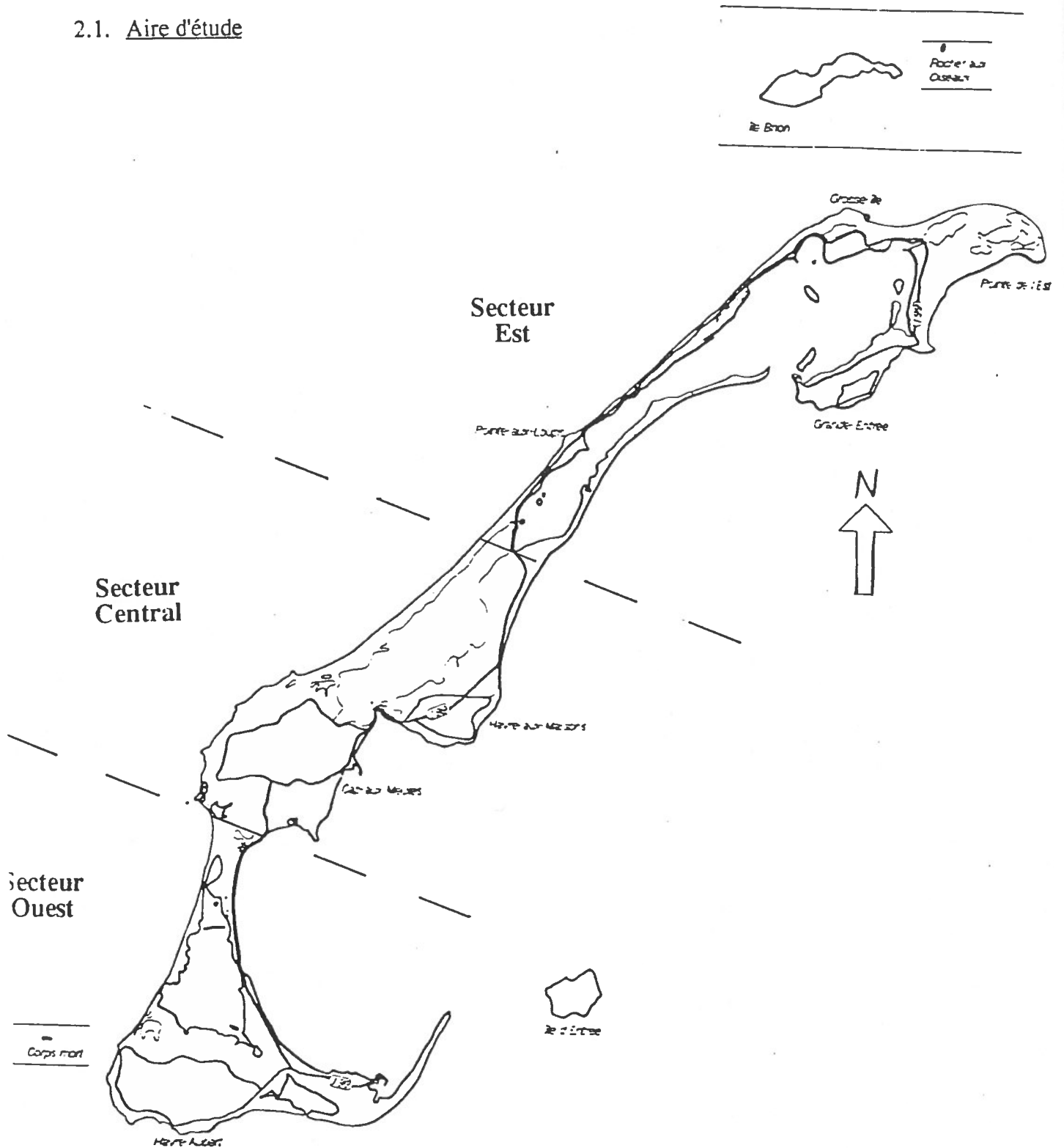


Figure 1. Les Îles-de-la-Madeleine: localisation générale des secteurs.

Étant donné le peu d'information relative à l'endroit précis de l'effort de pêche pour pouvoir comparer les résultats sur le territoire, les Îles-de-la-Madeleine ont été divisées sommairement en trois grands secteurs, soient: la partie ouest des Îles (sud-ouest), la partie centrale et la partie est (nord-est) (Figure 1).

Le secteur Ouest comprend toutes les données qui ont été déclarées de l'île de Havre-Aubert jusqu'au Corfu à la Martinique (excluant cette dernière).

Le secteur Central englobe les îles de Cap-aux-Meules et de Havre-aux-Maisons et s'étend jusqu'au pont du Déroit (excluant celui-ci).

Le secteur Est débute au pont du Déroit et inclut les îles de Pointe-aux-Loups, Grosse-Île et Grande-Entrée.

Mentionnons que lorsque le site n'était pas clairement identifié dans le carnet, les données ont été classées dans le secteur correspondant à la municipalité du pêcheur.

Les principaux sites de pêche, tels qu'énumérés par les pêcheurs, sont décrits à l'annexe I.

2.2. Période de pêche

L'analyse qui suit tient compte d'une pêche pratiquée du 17 octobre 1995 au 31 janvier 1996, soit la totalité de la saison 1995-96.

2.3. Saisie de données

Le Ministère de l'Environnement et de la Faune a fait parvenir un carnet du pêcheur à l'ensemble des personnes pour lesquelles ont été émis un permis de pêche pour la saison. Pour chaque jour de pêche, le pêcheur devait indiquer sa capture (en nombre de douzaines d'éperlan), le nombre de filets utilisés et l'endroit où il avait pêché. Un espace fut réservé afin de permettre au pêcheur d'apporter ses commentaires. Ces derniers ont été compilés à l'annexe II. Un exemplaire du carnet du pêcheur se retrouve à l'annexe III.

2.4. Traitement et validation des données

2.4.1. Retour des carnets

Des 854 carnets qui ont été remis aux détenteurs de permis, 316 (37%) ont été retournés au MEF.

2.4.2. Carnets et données rejetés

Des 316 carnets remis, 6 d'entre-eux (1,9%) ont été rejetés à cause d'informations incomplètes (capture non localisée, période non indiquée). Neuf pêcheurs (2,8% des répondants), qui eux n'avaient fournis aucun effort pendant toute la période de pêche concernée, ont également vu leur carnet rejeté de l'analyse.

16 pêcheurs ont débuté leurs activités avant la date permise du 17 octobre. Les résultats obtenus avant cette date ont donc été rejetés afin de standardiser les résultats de la pêche sur une même période.

2.4.3. Validation de la population statistique et des données

Pour ce qui est des données qui nous semblaient suspectes, principalement en ce qui a trait à la quantité capturée, nous avons contacté ces pêcheurs par téléphone afin de clarifier et de corriger au besoin la situation. Des pêcheurs nous ont en effet confirmé qu'ils avaient entré leurs données de capture en unité plutôt qu'en douzaine. Nous avons donc procédé à la modification avant de traiter les données.

C'est donc sur un échantillon de 301 pêcheurs (95,2% des répondants) pour l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine que reposent les résultats de l'analyse statistique.

2.5. Calcul de l'effort de pêche

Pour l'ensemble des données validées, nous avons calculé l'effort de pêche pour chaque secteur et pour l'ensemble du territoire. De plus, les données ont été traitées en tenant compte de la période (mois) afin de pouvoir suivre l'évolution des résultats sur la saison.

Tel que défini par Ricker (1980), l'effort de pêche représente le total des engins de pêche employé durant une période de temps définie. L'engin de pêche utilisé fut standard soit; un filet maillant de 32 mm de maillage, d'une longueur de 27 m (15 brasses) et d'une profondeur (hauteur) moyenne de 2 m. Pour ce qui est de la période, nous avons dû considérer le nombre de jours de pêche (levée des filets) tel qu'indiqué par les pêcheurs puisque nous n'avions pas les dates de mise à l'eau des filets (temps d'effort de l'engin).

Comme les pêcheurs n'ont indiqué que les jours de pêche (levée des filets) dans leur carnet, nous avons multiplié le nombre de pêcheurs actifs par jour par deux (deux filets) pour estimer l'effort de pêche en nombre de filets par jour.

Les résultats pour chaque mois de pêche et pour le total de la saison sont des moyennes. Afin d'observer s'il pouvait y avoir une différence significative dans l'effort déployé par les pêcheurs au cours de la saison, nous avons calculé les intervalles de confiance sur les moyennes.

2.6. Biomasse capturée

Les données ont été traitées en douzaine d'éperlan. Afin d'estimer la biomasse capturée, les agents de conservation de la faune de la région ont procédé à quelques pesées au cours de la saison. Les résultats variaient de 400 à 500 grammes la douzaine d'éperlans pour une moyenne d'environ 450 g la douzaine. Ce poids est légèrement supérieure à la donnée utilisée par Pesca (1994) qui avait établi à 420 g le poids de la douzaine d'éperlans (poids moyen d'un éperlan à 35 g). Nous conserverons la donnée mesurée par les agents comme référence bien que nous sommes conscients que la marge d'erreur de cette estimation peut être relativement grande étant donné le peu de mesures effectuées pour établir cette moyenne.

2.7. Capture par unité d'effort ou succès de pêche

Toujours selon Ricker (1980), la capture par unité d'effort représente la prise de poissons, en nombre ou en poids, par une unité définie d'effort de pêche. On peut parler également de succès de pêche.

Nous avons donc calculé, et ce pour chaque jour, la capture totale d'éperlans en douzaine sur le nombre de filets utilisées.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS

3.1. Répartition des pêcheurs actifs sur le territoire

Le tableau 1 montre la répartition des 301 pêcheurs actifs de l'analyse statistique.

Tableau 1. Utilisation relative des secteurs de pêche pour la saison 1995-96.

Secteur	Nombre de pêcheurs	Pourcentage
Ouest	142	47 %
Central	110	37 %
Est	49	16 %
Total	301	100%

Par secteur, nous entendons lieu principal de pêche et non domicile du pêcheur. Ainsi, un pêcheur dont le principal site de pêche fut le Havre-aux-Basques a été classé dans le secteur Ouest et ce, peu importe qu'il soit domicilié à Havre-Aubert ou Fatima.

3.2. Profil des pêcheurs d'éperlans actifs

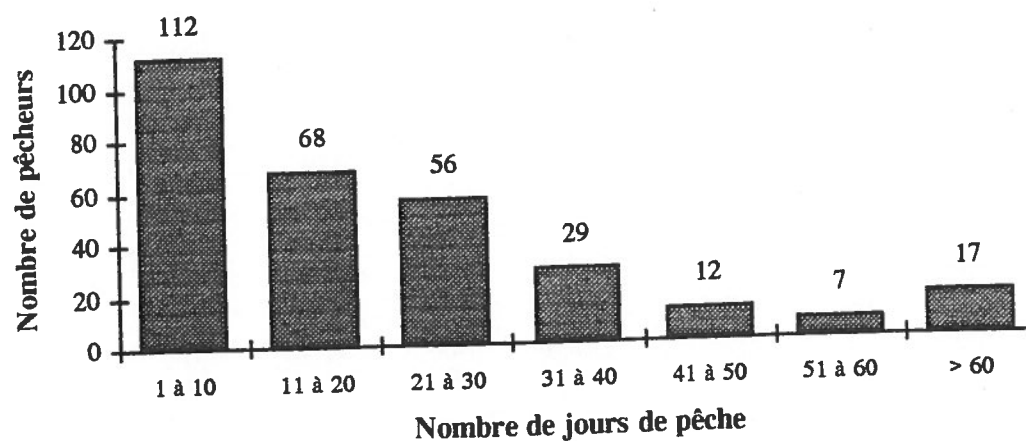


Figure 2. Distribution des pêcheurs en fonction du nombre de jours de pêche effectués durant la saison 1995-96.

Plus du tiers des pêcheurs actifs (37%), soit 112 sur le total des 301, ont pratiqué la pêche pendant 10 jours ou moins (Figure 2). Le nombre de pêcheurs diminue constamment en fonction du nombre de jours de pêche. Fait intéressant, 17 pêcheurs ont pratiqué la pêche pendant plus de 60 jours. Compte tenu que la saison a été ouverte sur une période de 107 jours (incluant les dimanches), ces "mordus" de la pêche à l'éperlan ont pratiqué leur activité un minimum de 4 jours/semaine pendant l'ensemble de la saison.

Le nombre moyen de jours de pêche par pêcheur pour la saison 1995-96 est de 20,4 jours de pêche (6153 jours de pêche pour les 301 pêcheurs actifs).

Le sondage mené par Pesca (1994), avait établi une moyenne de 16,2 jours de pêche par pêcheur pour la saison 1992-93. Le résultat supérieur (20,4) obtenu pour 1995-96 pourrait s'expliquer par le fait que certains pêcheurs, ayant moins de filets permis pour la saison (effort moindre), ont compensé cette diminution de l'effort en pêchant un plus grand nombre de jours pour tenter de capturer une quantité comparable d'éperlans aux années antérieures.

3.3. Effort de pêche

3.3.1. Effort de pêche par secteur

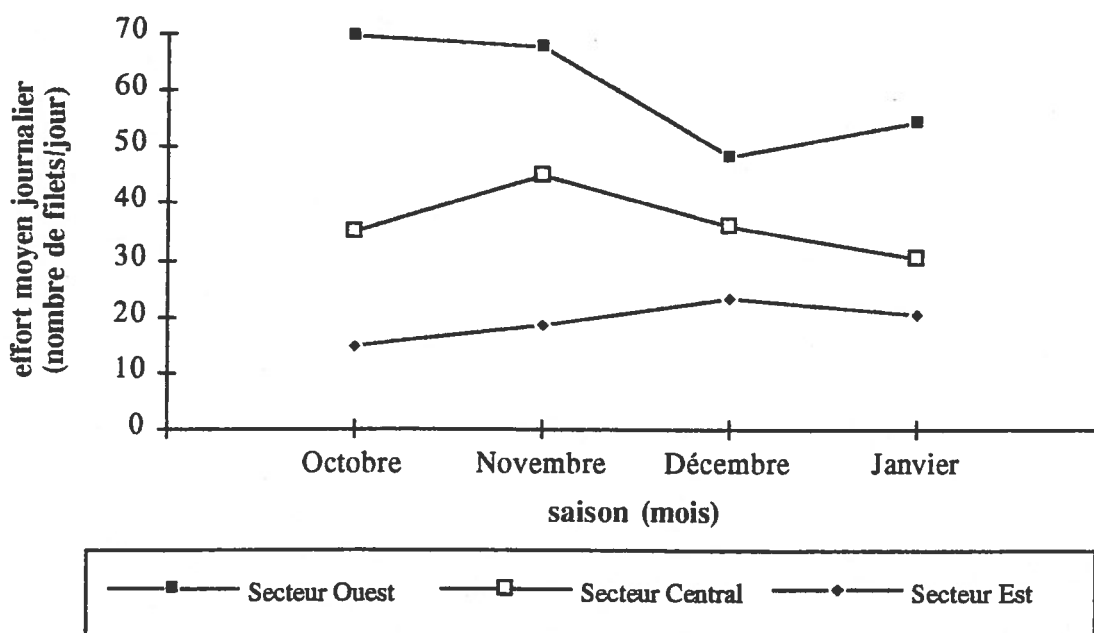


Figure 3. Évolution de l'effort de pêche moyen journalier par secteur.

La différence de niveau d'effort entre les 3 courbes, correspondantes aux secteurs, est principalement dû au nombre de pêcheurs actifs pour chacun de ces secteurs. Il est ainsi normal que l'effort moyen journalier soit plus élevé dans le secteur Ouest, où nous comptons 142 pêcheurs, que dans le secteur Est avec seulement 49 pêcheurs.

Le principal intérêt de cette figure est le maintien relatif de l'effort de pêche tout au long de la saison et ce pour l'ensemble des secteurs.

La plus haut résultat obtenu est dans le secteur Ouest pour le mois d'octobre où l'effort moyen journalier fut de 69,6 filets/jour. On note par la suite une légère diminution de l'effort pour atteindre le minimum dans ce secteur en janvier avec 48,0 filets/jour. La moyenne pour le total de la saison s'établit à 58,4 filets/jour

Pour le secteur Central, on compte en moyenne, pour l'ensemble de la saison, un effort de pêche de 36,8 filets/jour.

Dans le secteur Est, on compte en moyenne, pour l'ensemble de la saison, un effort de pêche de 19,9 filets/jour. Fait intéressant, comparativement aux autres secteurs, on note dans l'Est une augmentation de l'effort en décembre et janvier par rapport aux mois d'octobre et novembre. Bien qu'il ne s'agit ici que d'une hypothèse, cette différence pourrait s'expliquer par les conditions de glace qui ont pu entraîner une diminution de l'effort dans les autres secteurs et épargner le secteur de l'Est.

3.3.2. Effort de pêche moyen pour l'ensemble du territoire

Il est intéressant pour le gestionnaire d'une ressource de comparer l'effort de pêche sur la saison afin de pouvoir favoriser une période au détriment d'une autre lorsque des décisions relatives à l'exploitation de l'espèce s'imposent.

La figure 4 met en évidence l'effort de pêche moyen déployé aux îles-de-la-Madeleine en 1995-96 pour l'ensemble du territoire, tous secteurs confondus. Nous avons inclus à cette figure les intervalles de confiance des moyennes d'effort de pêche.

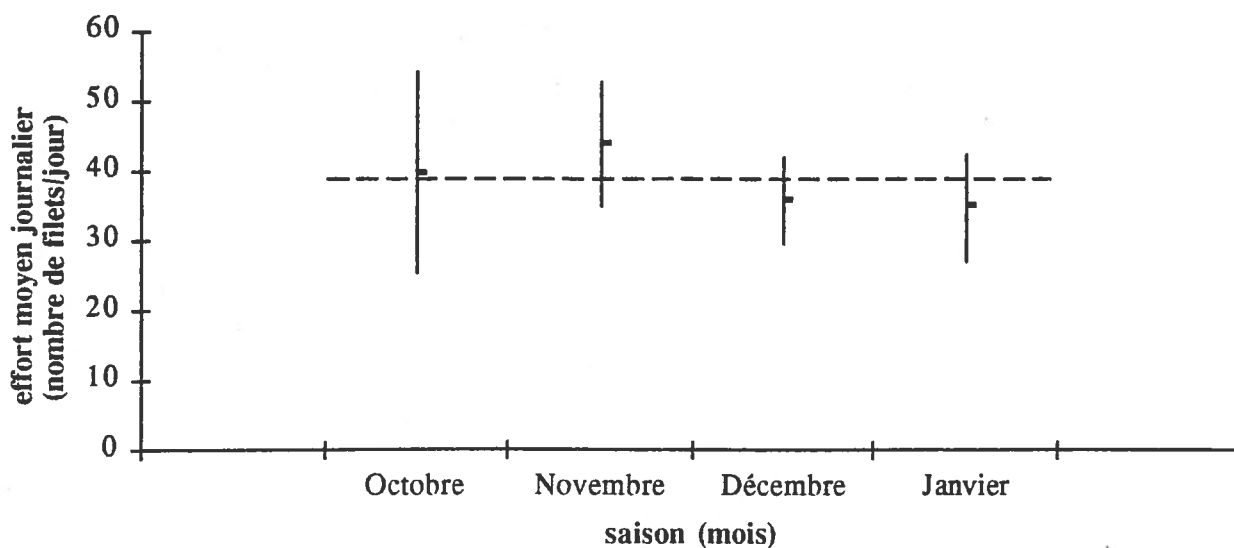


Figure 4. Évolution de l'effort de pêche moyen journalier pour la saison 1995-96.
(intervalles des moyennes calculées à un degré de confiance de 95%)

L'effort moyen, représenté par la ligne pointillée sur la figure, fut de **38,3 filets/jour** pour la saison 1995-96. L'effort maximum fut de **43,7 filets/jour** en novembre, et le minimum en janvier avec **35 filets/jour**.

Malgré que l'effort varie en fonction de la saison, il ne semble pas y avoir de différence significative dans ces variations puisque les intervalles (qui dépendent de l'écart des résultats ayant servis à calculer la moyenne) sont toutes recoupées au niveau de la moyenne.

Autrement dit, bien que nous n'ayons pas effectué de test statistique plus avancé, l'effort de pêche moyen peut être considéré relativement égal tout au cours de la saison.

Nous ne pouvons malheureusement pas comparer ces résultats avec Pesca (1994) puisque le calcul de l'effort de pêche pour 1992-93 s'est limité au nombre de jours de pêche par pêcheur sans tenir compte du nombre d'engins de pêche utilisés.

3.4. Captures

Tableau 2. Répartition des captures par secteur pour la saison 1995-96.

Secteur	Captures (en douzaines d'éperlans)				Total
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
Secteur Ouest	2 799	5 012	3 955	4 750	16 516
Secteur Central	1 530	3 167	2 727	2 890	10 314
Secteur Est	489	1 161	1 002	984	3 636
TOTAL (douzaines)	4 818	9 340	7 684	8 624	30 466

On pourrait à l'extrême supposer que les pêcheurs qui n'ont pas retourné le carnet ont fourni le même effort de pêche que les répondants (37% des permis émis) et extrapolé les résultats de capture à 100%. Il nous semble cependant inopportun de faire ces estimés. Le sondage mené par Pesca (1994), auprès de 150 détenteurs de permis, avait estimé à 71,4% (40 sur 56 répondants) le nombre de pêcheurs commerciaux actifs. On avait alors déduit que l'on retrouvait le même pourcentage de pêcheurs actifs parmi tous ceux qui n'avaient pas répondu et extrapolé les résultats pour l'ensemble des 854 permis de pêche commerciale.

Selon des membres du Regroupement des pêcheurs d'éperlans (comm. pers.), ceux qui n'ont pas remis le carnet n'auraient tout simplement pas pratiqué la pêche. Nous considérons donc ici que les quelques 30 466 douzaines d'éperlans inscrites dans les carnets de pêcheur peuvent représenter la quasi-totalité de la capture sur le territoire pour la saison 1995-96.

3.4.1. Biomasse capturée

La douzaine d'éperlans étant estimée à 450 grammes (environ une livre), la biomasse d'éperlans capturée serait donc de 30 466 douz. @ 450 g la douz.: 13 710 kg, ou encore **13,7 tonnes métriques.**

Le sondage mené par Pesca (1994) avait estimé une quantité pour la saison 1992-93 de 2,4 tonnes métriques. Les résultats de capture pour 1995-96 sont donc de beaucoup supérieurs avec au-delà de 10 tm supplémentaires.

Pour expliquer cette différence, nous pouvons émettre plusieurs hypothèses dont, entre autres, que l'échantillonnage limité du sondage pour 1992-93 (seulement 57 répondants) n'étaient pas représentatif de l'exploitation réelle de l'espèce. Toutefois, nous ne pouvons en ce moment juger de la pertinence de cette hypothèse et ne pouvons que souhaiter pour l'avenir une homogénéité dans la prise et le traitement des données afin de s'assurer que celles-ci soient réellement comparables.

3.5. Capture par unité d'effort (succès de pêche)

Quand on exploite une seule population homogène et que l'effort est proportionnelle au taux de pêche, il est bien démontré que la capture par unité d'effort est proportionnelle au stock moyen présent durant la période où la pêche se pratique (Ricker, 1940).

L'intérêt de calculer la capture par unité d'effort est que cet indice peut permettre d'évaluer la pertinence de maintenir un certain niveau d'exploitation tout en protégeant la ressource. Tels que calculés pour la saison 1995-96, nous ne pouvons pas comparer ces résultats avec des données antérieures. Pesca (1994) a utilisé une méthode différente pour calculer le succès de pêche de 1992-93 donc toute comparaison avec nos résultats serait futile.

Nous avons ainsi calculé la capture par unité d'effort en fonction de la saison de pêche pour analyser si la ressource éperlan avait été limitative au cours de la saison.

3.5.1. Capture par unité d'effort par secteur

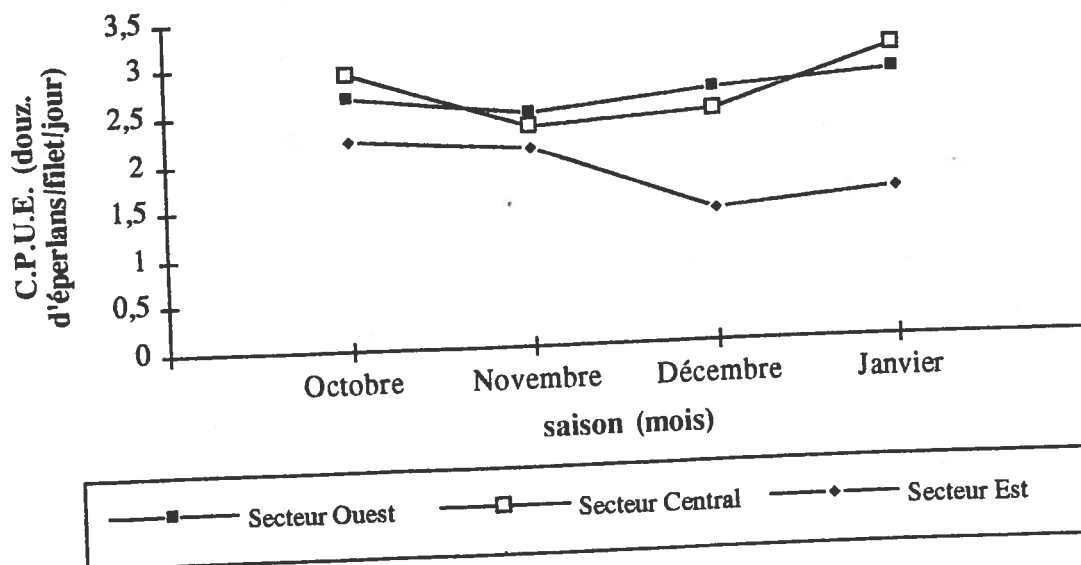


Figure 5. Évolution de la capture par unité d'effort moyen par secteur

Après avoir subi une diminution en novembre, les pêcheurs des secteurs Ouest et Centrale ont vu leurs captures augmenter lors des deux derniers mois de pêche pour atteindre un maximum en janvier avec respectivement 2,82 et 3,08 douzaines d'éperlans par filet par jour.

On note cependant, une diminution du succès de pêche dans l'Est où la quantité d'éperlans par filet par jour a considérablement diminuée en décembre et janvier atteignant un minimum de 1,38 douzaines d'éperlans par filet par jour en décembre.

3.5.1. Succès de pêche moyen sur le territoire en 1995-96

Le succès de pêche, ou C.P.U.E., variera principalement en fonction du stock de poissons disponibles. D'autres phénomènes, tels des tempêtes ou conditions non propices aux captures de l'espèce, peuvent cependant influencer les résultats. N'ayant pas de données concernant ces phénomènes, nous supposons que les résultats varient uniquement ici en fonction de l'abondance de l'espèce.

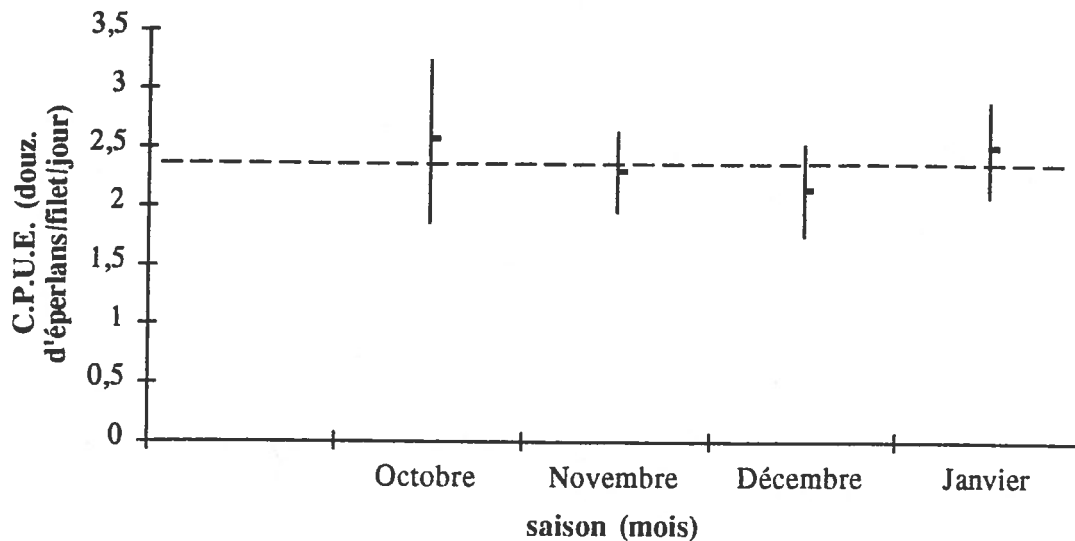


Figure 6. Évolution du succès de pêche (C.P.U.E.) moyen pour la saison 1995-96.
(intervalles des moyennes calculées à un degré de confiance de 95%)

Le succès de pêche moyen pour la saison 1995-96 est de 2,35 douzaines d'éperlans par filet par jour (ligne pointillée de la figure 6). Comme les pêcheurs utilisaient 2 filets, on calcule qu'ils ont en moyenne capturé 4,70 douzaines d'éperlans par jour de pêche, soit environ 56 éperlans.

L'évolution de cette capture sur la saison montre un maximum en octobre où il s'est capturé en moyenne 2,56 douzaines d'éperlans par filet par jour de pêche. Une diminution relativement importante survient en novembre et décembre avec respectivement 2,31 et 2,14 douzaines d'éperlans par filet par jour.

Alors que l'on aurait pu s'attendre à une diminution encore plus marquée en janvier, c'est le contraire qui se produit. En effet la capture par unité d'effort est rebondi à 2,50 douzaines d'éperlans par filet par jour.

Ces résultats démontrent que la ressource était probablement autant abondante à la fin qu'au début de la saison 1995-96.

La C.P.U.E. moyenne pour la saison recoupe les intervalles de confiance des moyennes de C.P.U.E. mensuelles. Bien que nous n'ayons pas effectué de test statistique plus avancé, nous pouvons supposer qu'il n'y a probablement pas de différence significative dans les résultats au cours de la saison.

4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Il serait souhaitable de poursuivre le suivi de l'exploitation sur une base annuelle puisqu'il semble apporter de bons indices en ce qui a trait aux captures d'éperlans arc-en-ciel sur le territoire.

Pour ce qui est de la saisie de données, nous proposons que les pêcheurs soient tenus de remettre en main propre leur carnet aux agents de conservation de la faune afin que ces derniers puissent vérifier la pertinence des données et de procéder aux modifications si nécessaire.

Par le biais du carnet, on devrait également recueillir quelques données supplémentaires dont la date de mise à l'eau des filets ou temps de pêche (1/2 jour, 1 jour, 2 jours).

De plus, une carte des Îles en annexe du carnet permettrait aux pêcheurs de localiser facilement les sites utilisés et d'en faciliter la compréhension aux analystes.

Il serait intéressant pour le MEF d'effectuer quelques collectes d'éperlans (échantillonnages non triés) au cours de la saison, afin d'être en mesure de caractériser davantage l'exploitation de l'espèce aux Îles-de-la-Madeleine.

Finalement, on devrait analyser la pertinence de mettre en place un réseau de 15 à 30 pêcheurs repères afin de simplifier l'analyse statistique des données.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les gens qui de près ou de loin ont participé à l'élaboration de ce rapport et plus particulièrement Messieurs **Art 53 et 54** **Art 53 et 54** pour leurs conseils sur l'analyse statistique des données. Merci également à tous les pêcheurs qui ont collaboré à l'étude en remplissant et retournant leur carnet.

BIBLIOGRAPHIE

PESCA, 1994. Caractérisation de l'historique de l'exploitation commerciale et sportive de l'éperlan arc-en-ciel aux Îles-de-la-Madeleine. Rapport final présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Gaspé. 74 p.

RICKER, W.E., 1980. Calcul et interprétation des statistiques biologiques des populations de poissons, Bull. Fish. Res. Board Can. 191F : 409 p.

SCHERRER, B., 1984. Biostatistique. gaëtan morin éditeur, Québec, 850 p.

ANNEXES

Annexe I

Principaux sites de pêche utilisés

Les principaux sites de pêche du secteur Ouest, tels que mentionnés par les répondants, furent:

- Baie du Bassin;
- Anse à la Cabane;
- Portage du Cap;
- Baie de Plaisance;
- Petite Baie;
- Pointe des Canots;
- Le goulet; et
- Havre-aux-Basques.

Pour le secteur Central, les principaux sites exploités furent:

- Anse et quai de l'Étang-du-Nord;
- Martinique;
- Gros-Cap;
- Cap-Vert;
- Dune du Nord;
- Lagune de Havre-aux-Maisons;
- La Pointe;
- Dune du Sud;
- Pointe-Basse;
- Petite Baie;
- Cap à Mounette; et
- Échoueries.

Finalement, pour le secteur Est, les principaux sites énumérés furent:

- Pont du Détroit;
- Lagune de Grande-Entrée;
- Old Harry; et
- Le Bassin.

Annexe II

Commentaires des pêcheurs

Voici les commentaires apportés par les pêcheurs, tirés de l'ensemble des carnets analysés et classés selon les principales préoccupations:

Commentaires	Nombre de pêcheurs (n)
NOMBRE DE FILETS :	
- Pas assez de filets :	5
- maintenir à 2 filets :	1
- augmenter à 4 filets :	12
- augmenter à 6 filets :	5
SAISON DE PÊCHE :	
- Septembre / fin février :	1
- Octobre / fin février :	6
- Octobre / fin mars :	2
- Tendre à partir du mois de septembre :	1
- Novembre / fin février :	1
- Plus tard que le 31 janvier :	1
- Pas d'accord avec les dates :	2
CAUSE DE LA BAISSSE DES STOCKS :	
- Phoques :	7
- États des ruisseaux :	2
- Pêche dans les ruisseaux (épuisette) :	2
MESURE DE PROTECTION :	
- Filets identifiés avec des "tags" :	3
- Augmenter la surveillance :	1
- Arrêter la pêche au printemps (épuisette) :	3
COMMENTAIRES DIVERS :	
- Garder leur droit de pêche :	8
- Pas de pêche commerciale, pêche de subsistance :	2
- Arrêter le moratoire :	3
- Manque de consultation auprès des pêcheurs :	2
- Assez d'éperlans :	6
- Éperlans plus gros :	2
- Pas beaucoup d'éperlans :	2

Marier, Nadia (BSMS)

De: Dorais, Martin (11-DGFa)
Envoyé: 7 mars 2022 09:11
À: Art 53 et 54
Cc: Gaspésie-îles-de-la-Madeleine faune; Desmeules, Justine (11-DGFa)
Objet: Coyotes aux Îles-de-la-Madeleine



Bonjour Art 53 et 54

En réponse à vos questionnements transmis à la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine le 6 mars dernier, voici les informations suivantes:

Bien qu'il n'existe effectivement aucune estimation de population, les données de transaction de fourrure sont le seul indicateur de population que le ministère possède. Depuis la colonisation du coyote aux Îles-de-la-Madeleine au début des années 2000, très peu de coyotes ont été déclarés par le peu de piégeurs aux Îles (moins de 20 coyotes déclarés par 4 piégeurs depuis 2001)

Le coyote représente un nouveau prédateur sur les Îles. Son impact sur la biodiversité n'est pas connu. Cependant, compte tenu de la faible diversité de la petite faune présente sur l'archipel et de l'absence de cervidés, la capacité de support du milieu est vraisemblablement limitée. Dans le contexte des Îles-de-la-Madeleine, on ne connaît pas l'importance du phoque dans son régime alimentaire et son impact dans le maintien ou l'accroissement de la population de coyote aux Îles.

Le ministère favorise la mise en valeur des espèces fauniques par l'entremise d'activité de prélèvement comme le piégeage ou la chasse sportive. Bien que la période de piégeage soit courte (15 décembre au 31 décembre), tout détenteur d'un permis de chasse au petit gibier valide peut actuellement prélever des coyotes par la chasse du 18 octobre au 31 mars aux Îles-de-la-Madeleine.

Actuellement rien n'indique que le niveau de population du coyote soit problématique et qu'elle justifie des interventions particulières. Bien que certaines méthodes aient été utilisées en Amérique du Nord pour estimer la densité de coyotes sur un territoire, aucune d'entre elles n'a été testée au Québec au cours des dernières années.

Le Ministère continue cependant de suivre ce dossier et de collaborer avec les différents partenaires pour acquérir de nouvelles connaissances.

En espérant ces informations répondent à vos questionnements.
N'hésitez pas à me contacter au besoin

Bonne journée

Martin Dorais
Biologiste
Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Direction générale du secteur sud-est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
195, Boul. Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2125, poste 252
Télécopieur : 418 388-2444
martin.dorais@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca



De : **Art 53 et 54**

Envoyé : 6 mars 2022 17:19

À : Gaspésie-îles-de-la-Madeleine faune <gaspesie-iles-de-la-madeleine.faune@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Coyote

Bonjour,

Besoin d'informations.

Régulièrement le sujet de la présence du coyote aux Iles de la Madeleine revient dans le débat des Madelinots.

Qu'en est il ?

Pour un animal qui n'a aucun prédateur, incluant les chasseurs et qui peut se nourrir très facilement, je m'attendrais à une grosse population de coyote sur l'île si c'est bien le cas.

Merci pour vos infos.

Art 53 et 54

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.
Merci et bonne journée !*